



DEBROUSSAILLANT T.A.2

Dévitilisation des broussailles sur pied et destruction des souches.

- * Possède un champ d'activité très complet, il agit sur les espèces les plus résistantes.
- * Autorisé sur prairies permanentes pour la dévitilisation des broussailles.
- * S'emploie en traitement général le long des routes, chemins ...



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DE DIFFUSION

www.sid.tm.fr

S.I.D France
2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01





DEBROUSSAILLANT T.A.2



Dévitilisation des broussailles sur pied et destruction des souches.

- * Possède un champ d'activité très complet, il agit sur les espèces les plus résistantes.
- * Autorisé sur prairies permanentes pour la dévitilisation des broussailles.
- * S'emploie en traitement général le long des routes, chemins ...

Le **DÉBROUSSAILLANT T.A.2** est utilisé pour contrôler les espèces dicotylédones, qu'elles soient herbacées, semi-ligneuses ou ligneuses. Il s'emploie en traitement général le long des routes, chemins, voies d'accès, sous les lignes électriques, lisières de forêt, sur les prairies permanentes pour la dévitilisation des broussailles (sur pied).

Il est particulièrement efficace pour la destruction des souches d'arbres notamment car il agit sur des espèces qui ne sont pas contrôlées par les débroussaillants hormonaux classiques : frêne, troène et aubépine (ou épine blanche). Enfin **DÉBROUSSAILLANT T.A.2** est compatible avec les cultures de graminées (blé, maïs, canne à sucre, pelouse, oat, etc) car il n'agit pas sur ces espèces.

Mode d'utilisation

Utilisation sur une végétation en plein développement, en période de croissance active, sur sol ressuyé : de mars à juin. Ne jamais traiter pendant une période de sécheresse mais attendre que la végétation redémarre afin que la circulation de la sève soit importante. DOSE D'EMPLOI : en débroussaillant*, utiliser une concentration de 1 L/hL (soit 1 %) pour les espèces semi-ligneuses et 2 L/hL (soit 2 %) pour les espèces ligneuses. Il est nécessaire de pulvériser la solution débroussaillante jusqu'à l'obtention de la goutte tombante sans ruissellement. En dévitilisation de souches**, utiliser une concentration de 20 L par hL (soit à 20 %). Raviver la coupe, badigeonner le produit sur la section et sur l'écorce. Dans le cas de souches à plusieurs brins, traiter tous les brins.

Réglementations et Normes

HOMOLOGUÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ N° 2120117(*) extension faite le 26/06/2015. Dose d'homologation : 4 L/ha (soit 0,4 ml/ m²) sur zones perméables avec une ZNT de 5 m et 1 seule application par an : usages

- soit non agricoles - Débroussaillage*

- soit traitements généraux - Dévitilisation - Arbres sur pied : souches**. DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - Numéro d'agrément SID : IF00107. Délai de rentrée : 24 h mini. * conditions d'emploi : traitement localisé sur les broussailles considérant une surface de 20 % de 1 ha. Application une fois tous les ans uniquement entre mars et juin sur plantes en croissance végétative, au printemps, avec feuillage suffisamment développé. ** condition d'emploi : traitement localisé considérant une surface traitée à 2 % de 1 ha.

Données Techniques

Principaux éléments de composition

- 64,7 g/L de triclopyr sous forme d'ester de butoxyéthyle
- 58 g/L de 2,4-D sous forme d'ester de butoxyéthyle
- Composition originale d'agents de surface permettant une bonne répartition des principes actifs sur le feuillage en leur assurant une meilleure pénétration. Ils améliorent la qualité de pulvérisation.

Propriétés physico-chimiques typiques

- Aspect : liquide limpide
- Couleur : jaune clair
- Point éclair : 41°C
- Masse volumique à 20 °C : 935 +/- 10
- pH : 4 +/- 1

Recommandations

Attention, danger pour les cultures voisines, respecter strictement le mode d'emploi. On recommande une bouille de 1000 L pour traiter 1 ha. Sous l'influence de certains facteurs (vent, température, situation, etc) le débroussaillant peut provoquer des dégâts sur des cultures voisines riveraines. Il faut éviter de traiter lorsqu'il y a du vent (> 3 sur l'échelle de beaufort) et par une température supérieure à + 20 °C. Précaution pour le bétail : certaines plantes non pâturées peuvent devenir appétentes après le traitement. Respecter un délai de 30 jours avant la mise en pâture et la fauche. Porter des

gants (en néoprène ou nitrile), lunettes ou écran faciale certifié norme EN 166 (CE, sigle3), un vêtement de protection (catégorie III type 5/6) ainsi que des bottes de protection pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application.

- ELIMINATION : lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière : ADIVALOR

Stockage

Conserver dans son emballage d'origine fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants, à l'écart des fortes chaleurs et des rayons directs du soleil à des températures entre - 5 °C et + 40 °C.

Etiquetage

Danger - SGH02 (F) - SGH07(!) et SGH08 (S) - SGH09 (N) - H226 - H304 - H315 - H319 - H335 - H336 & H411.

Identification

*TRADIASPYR PRO® marque déposée par Tradi-agri - 47, rue Raspail - 92594 LEVALLOIS PERRET. En cas d'urgence, le 15 ou le centre anti-poison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).



Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications

Votre expert conseil:

